



Paris, le 30/12/08

La répression contre les lycéen-ne-s mobilisé-e-s ne prend pas de vacances !

Le vendredi précédant les vacances, le conseil de discipline du lycée Joliot Curie (Nanterre, 92) a décidé l'exclusion définitive de Christophe, élève de seconde, pour "absentéisme". En réalité, la proviseure du lycée assume en privé qu'il s'agit d'une sanction visant un lycéen impliqué dans la mobilisation lycéenne.

Face à cette injustice, révélatrice des sanctions administratives touchant les lycéen-ne-s mobilisé-e-s, Sahra et Gaëlle, deux élèves déléguées assistant au Conseil de discipline se sont logiquement insurgées et ont prévenu la proviseure que ce n'est pas les sanctions et l'intimidation qui casseraient le mouvement. Le lendemain, samedi, une AG se tenait et le lycée était en grève en signe de protestation et pour soutenir Christophe.

Mais après la répression administrative, la proviseure fait appel aux suppôt naturels de la hiérarchie: la police. Elle porte plainte pour menaces sur des biens et des personnes" et outrage à une personne assurant une mission de service public !

Lundi 29 décembre, les lycéen-ne-s se rendent à la convocation. La seule majeure, Gaëlle, a vu sa garde à vue levée lundi soir et elle sera convoquée d'ici un mois devant le délégué du procureur pour outrages. Quand à Christophe et Sahra, ils seront présentés au juge des enfants pour menaces de mort sur personne chargée de mission de service public, et menace d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes.

Les deux lycéens, âgés de 16 et 17 ans, et en classe de seconde et première, font l'objet de demandes de mise en examen et de placement sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se rendre dans leur lycée et d'entrer en contact avec les victimes et témoins.

Des lycéen-ne-s mobilisé-e-s, dont deux exerçaient leur mandat en défendant un camarade durant un Conseil de discipline sont donc placés en GAV, sous la menace de sanctions judiciaires et exclus du lycée ou sous un contrôle judiciaire leur interdisant de s'y rendre!

Le gouvernement, suppléé par le principal syndicat de proviseurs qui avaient tous deux annoncés la plus grande fermeté en 2009 vis à vis des mouvements lycéens suivent donc leurs répressives résolutions.

SUD Lycéen condamne la répression judiciaire, policière et administrative qui s'abat sur les lycéens mobilisés. SUD Lycéen prendra part à toutes les initiatives de soutien aux lycéens inculpés dans le cadre de mobilisations et rappelle au gouvernement que la répression a toujours engendré la radicalisation. Réprimer ne mettra pas fin au mouvement, mais soudera encore plus ses acteurs.

Contact presse :

Julie
06 71 19 82 88
sud-lyceen@hotmail.fr